

CANADA
Province de Québec
District : Montréal
No. : 500-06-000937-181

COUR SUPÉRIEURE
(Division des actions collectives)

SPIROS KONSTAS

Partie demanderesse

c.

RÉSEAU DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN (« EXO »)

-et-

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN (« ARTM »)

Parties défenderesses

DEMANDE DU DEMANDEUR POUR INTERROGER UN TÉMOIN
AVANT INSTRUCTION
(Art. 257 C.p.c.)

A L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DE PRATIQUE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Il est le représentant autorisé des membres du groupe ayant intenté une action collective pour réclamer compensation pour des interruptions, perturbations de services, retards répétitifs et annulations de trains entre le 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018 inclusivement;
2. Les membres du groupe sont ainsi définis :

« Toutes les personnes ayant payé un titre de transport d'Exo pour voyager sur la ligne de trains Deux-Montagnes ou sur la ligne de train Mascouche, à quelque date entre le 1^{er} novembre 2017 et le 28 février 2018 ».
3. La faute principale reprochée aux défenderesses est d'avoir contrevenu à leurs obligations de fournir un service fiable et ponctuel aux membres du groupe durant la période en litige, tel qu'il appert des procédures du demandeur;

4. N'eût été de la décision prise par les défenderesses de délaissier l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la ligne Deux Montagnes, voire d'annuler le contrat d'entretien tel que confirmé par Exo, les problèmes, perturbations, retards et annulations de train auraient été grandement diminués, voire totalement évités, et ce à l'exception des très rares cas de force majeure;
5. Les engagements transmis par les défenderesses ne font pas état de l'état des véhicules ou de ce qui avait été conçu et construit en 1992-1995 lors de la mise sur rail du matériel roulant MR90;
6. Or, ce sont exactement les mêmes matériel roulant et infrastructures qui sont au cœur de cette action collective;
7. A la mi-mars 2022, et alors que rien ne le laissait présager et de manière tout à fait fortuite, les avocats soussignés ont eu la chance d'être mis en contact avec celui à qui le gouvernement du Québec avait confié en 1992 la responsabilité de la modernisation et du remplacement de la ligne de trains de banlieue Deux Montagnes, soit Monsieur Marcel Grégoire;
8. Des rencontres ont alors eu lieu entre les avocats des membres du groupe et Monsieur Grégoire qui a alors expliqué tous les gestes et actions posées par lui, en collaboration avec Bombardier Transport et le gouvernement du Québec dans le choix du matériel roulant et les préoccupations principales d'assurer un entretien rapide et simplifié afin de ne pas perturber plus que strictement nécessaire le service aux usagers;
9. Monsieur Grégoire avait alors formé une équipe de quatre (4) spécialistes dans le domaine ferroviaire pour l'assister;
10. Monsieur Grégoire a une connaissance personnelle et pointue de toutes les questions entourant la conception, la construction, les essais et la mise en marche du matériel roulant MR90 de la ligne Deux Montagnes et de ses infrastructures en ce que c'est lui qui a été à l'origine de toutes les questions de fonctionnalité, d'entretien et de tests de ce matériel roulant;
11. Le demandeur joint comme **Pièce P-16** un article de journal du *En Commun*, en date du 25 octobre 1995, intitulé « *Réfection de la ligne Deux Montagnes : un travail de moine* », et détaillant l'importance du travail effectuée par Monsieur Grégoire et son équipe, ces cinq (5) hommes ayant été qualifiés par leurs pairs comme « le cœur et l'âme » de la modernisation de la ligne Deux Montagnes;
12. Monsieur Marcel Grégoire est un témoin important dans le cadre de ce litige;

-
13. Le demandeur craint qu'avant l'instruction, Monsieur Grégoire ne puisse plus témoigner ou qu'il soit difficile d'obtenir son témoignage, pour les motifs ci-après :
 - a) Monsieur Grégoire est présentement âgé de 85 ans;
 - b) Tous les membres de l'équipe ayant assisté Monsieur Grégoire sont aujourd'hui décédés ou ne peuvent pas être retracés, si bien que seul Monsieur Grégoire est en mesure de rendre le témoignage recherché par les membres du groupe;
 - c) La recrudescence et la grande contagiosité du virus Omicron et ses variants, jumelées à l'âge de Monsieur Grégoire, constituent également une crainte mise de l'avant par les membres du groupe;
 14. À la lumière de ce qui précède, de son implication personnelle et compte tenu de l'âge avancé de Monsieur Grégoire, les avocats soussignés soumettent respectueusement que ce témoignage devrait être fait hors cour, devant un sténographe et un vidéographe officiels, et que la date de ces interrogatoires soit fixée dès que possible.
 15. Le 5 avril dernier, les avocats soussignés ont demandé aux avocats des défenderesses s'ils consentaient à un tel interrogatoire avant instruction;
 16. Le 7 avril 2022, les avocats des défenderesses se sont objectés à un tel interrogatoire, tel qu'il appert de l'échange de courriels communiqué comme **Pièce P-17**;
 17. Il est dans l'intérêt de la justice, du demandeur et des membres du groupe, que le demandeur puisse interroger Monsieur Grégoire avant instruction, afin que ce dernier témoigne sur les faits suivants, à savoir toute son implication et travail effectué par lui et son équipe lors de la modernisation et le remplacement de la ligne Deux Montagnes entre 1992 et 1995;
 18. Les avocats soussignés demandent que la transcription de l'interrogatoire de M. Grégoire et la représentation vidéo soient conservées sur un support informatique approprié, tel qu'une clé USB, et versées au dossier de la Cour en cas de procès ;
 19. La présente demande vise à garantir le témoignage de M. Grégoire contre la possibilité qu'il ne soit plus en vie au moment du procès, tout en préservant son obligation de témoigner au moment du procès au cas où il ne serait pas en mesure de le faire;

20. Si autorisé, le demandeur demande que cet interrogatoire soit tenu avant la fin d'avril ou durant la première semaine du mois de mai, la procureure soussignée étant absente entre le 11 et le 25 mai 2022, et à l'extérieur du pays, tel que déjà dénoncé au Tribunal.
21. Si autorisé, le demandeur demande que cet interrogatoire soit tenu aux bureaux de Nelson Champagne, ce que souhaite Monsieur Grégoire.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

AUTORISER le demandeur à interroger Monsieur Marcel Grégoire préalablement à l'instruction d'ici la fin avril 2022 ou durant la première semaine de mai 2022, aux bureaux de Nelson Champagne Avocats, en présence d'un sténographe officiel et d'un vidéographe;

ORDONNER que la transcription et l'enregistrement vidéo de l'interrogatoire de Monsieur Grégoire soient conservés sur un support approprié, tel qu'une clé USB, et versés au dossier de la Cour comme s'ils avaient été effectués lors du procès;

Le TOUT, sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 12 avril 2022



DUGGAN AVOCATS

Procureurs du demandeur
1100, ave. Des Canadiens-de-Montréal Ouest, #900
Montréal Québec H3B 2S2
Téléphone : 514-879-1459
Télécopieur : 514-879-5648
Courriel : alexander@dugganavocats.ca



NELSON CHAMPAGNE, Avocats

Procureurs du demandeur
1100, ave. Des Canadiens-de-Montréal Ouest, #900
Montréal Québec H3B 2S2
Téléphone : 514-843-9143 / 514-393-4855, p. 204
Télécopieur : 514-843-8440
Courriel : mhdesaunettes@ncc-lex.com

CANADA
Province de Québec
District : Montréal

COUR SUPÉRIEURE
(Division des actions collectives)

N° de dossier : 500-06-000937-181

SPIROS KONSTAS

Partie demanderesse

c.

**RÉSEAU DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN (« EXO »)**
et
**AUTORITÉ RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
(« ARTM »)**

Parties défenderesses

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussignée, Marie-Hélène Desaunettes, avocate chez NELSON CHAMPAGNE, exerçant ma profession à la Gare Windsor, au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, 9e étage, à Montréal, province de Québec, H3B 2S2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats représentant le demandeur, dans le cadre du présent litige;
2. Tous les faits allégués dans la *Demande du demandeur pour interroger un témoin avant instruction (Art. 257 C.p.c.)* sont vrais à ma connaissance personnelle;

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, ce 12 avril 2022.

Marie-Hélène Desaunettes

Affirmé solennellement devant moi à Montréal,
le 12 avril 2022.


Commissaire à l'assermentation pour l'ensemble du
Québec



CANADA
Province de Québec
District : Montréal

COUR SUPÉRIEURE
(Division des actions collectives)

N° de dossier : 500-06-000937-181

SPIROS KONSTAS

Partie demanderesse
c.

**RÉSEAU DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN (« EXO »)**
et
**AUTORITÉ RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
(« ARTM »)**

Parties défenderesses

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Shaun Finn et Me Audrey-Anne Barry
BCF Avocats d'affaires
1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25e étage,
Montréal, (Québec) H3B 5C9

Avocats de l'Intimée Réseau De Transport Métropolitain, faisant affaires
sous le nom d'affaires EXO

Et : Me Pierre Brossoit
Robinson Sheppard Shapiro
800, rue du Square-Victoria, bureau 4600
Montréal (Québec) H4Z 1H6

Avocats de l'Intimée Autorité Régionale De Transport Métropolitain

PRENEZ AVIS que la DEMANDE DU DEMANDEUR POUR INTERROGER UN
TÉMOIN AVANT INSTRUCTION (ART. 257 C.P.C.) sera présentée pour
adjudication devant l'Honorable Pierre-C. Gagnon de la Cour Supérieure du
District de Montréal, à une date et dans la salle à être déterminées par le Tribunal,
au Palais de Justice de MONTRÉAL situé au 1 est, de la rue Notre-Dame,
Montréal, province de Québec, H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 12 avril 2022.

Nelson Champagne, Avocat

NELSON CHAMPAGNE

Me Marie-Hélène Desautettes

Gare Windsor, suite 900

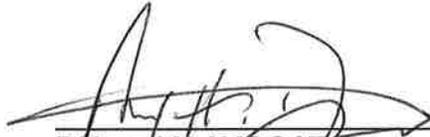
1100, av. des Canadiens-de-Montréal

Montréal, Québec, H3B 2S2

Tél. : 514-843-8455

Télé. : 514-843-8440

Courriel : mhdesautettes@ncc-lex.com



DUGGAN AVOCATS

Me Alexander Duggan

Gare Windsor, suite 900

1100, av. des Canadiens-de-Montréal

Montréal, Québec, H3B 2S2

Tél. : 514-879-1459

Télé. : 514-879-5648

Courriel : alexander@dugganavocats.ca

**COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000937-181**

SPIROS KONSTAS

Demandeur

c.

**RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
faisant affaires sous le nom d'affaires EXO**

et

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN**

Défendeurs

**DEMANDE DU DEMANDEUR POUR
INTERROGER UN TÉMOIN AVANT
INSTRUCTION (ART. 257 C.P.C.)**

ORIGINAL

BN0456

Me Marie-Hélène Desautelles

NELSON CHAMPAGNE

WINDSOR STATION, 9TH FLOOR

1100 avenue des Canadiens-de-Montréal,

Montréal, Québec H3B 2S2

Téléphone: (514) 843-4855, ext. 204

Télécopieur: (514) 843-8440

Courriel : mhdesautelles@ncc-lex.com

Courriel pour notification :

notification@ncc-lex.com

Spiros Konstas c. Réseau de Transport Métropolitain (« Exo ») et al.
CSM : 500-06-000937-181
(Division des actions collectives)

PIÈCE P-16

À la D.E. – Planification et action commerciale

Du nouveau au Service du développement

MICHEL LEBGUEF
SERVICE DES COMMUNICATIONS

Durant l'été, deux services de la D.E. – PAC (Aménagement et Développement) étaient fusionnés. Le nouveau Service du développement, dirigé par Robert Olivier, continuera d'assurer la planification du transport en commun sur le territoire et de l'offre globale de la STCUM, le développement de nouveaux services et l'implantation de nouveaux produits. De plus, il assurera dorénavant la gestion du mobilier urbain (arrêts, abribus, etc.) et répondra aux demandes des clients, des municipalités et des directions opérationnelles.

Afin de mener à bien cette mission, on a réaménagé l'organisation du travail. En effet, ce service désire renforcer son rôle de soutien aux directions exécutives MTB et Transport de surface. Dans un premier temps, chaque centre de transport disposera des services d'un chargé de projets attiré. Cette équipe de six personnes est supervisée par André Arbic et se compose de Claude Boudreau (Mont-Royal), Jacques Bussière (Saint-Laurent), Jacques Cloutier (Saint-Denis), Denys Faucher (Anjou et LaSalle), Rémy Pichette (Legendre) et Normand Robert (Frontenac).

D'autre part, une équipe de deux chargés de projets, Jacques Larivée et Robert Stafford, sous la supervision de François Pepin, assume maintenant le lien avec les 29 municipalités de la CUM. Enfin, Guy Corbeil coordonnera la gestion des projets de développement et une équipe de quatre chargés de projets travaillera exclusivement sur des projets de développement. Ce sont Marc Bélanger, Jean Côté, Robert Martin et Michel Veilleux.

La réorganisation du travail à la D.E. – PAC, dirigée par André Haddad, se poursuit à la suite de l'intégration des unités administratives Communications et PAC telle qu'annoncée en août dernier par le directeur général, Trefflé Lacombe. ■

Réfection de la ligne Deux-Montagnes

«Un travail de moine»

PIERRE D'AMOUR
COLLABORATION SPÉCIALE
D.E. – MTB

Au fil de leur aventure, les membres de l'équipe de direction du projet de réfection de la ligne Deux-Montagnes se sont surnommés «les moines».

«C'est effectivement un travail de moine que de coordonner et de vérifier l'évolution de ce projet, sur-

tout en ce qui a trait à la conception du matériel roulant», insiste Gilles Landry, directeur de projets, matériel roulant, trains de banlieue.

M. Landry préside cette rencontre aux bureaux du Centre d'exploitation des trains. Il est flanqué de ses deux «acolytes», Jean-Guy Sabourin et Léonard «Len» Gauvin, tous deux chargés de projets. Au bout de la table, un quatrième «frère», Jean-Guy Ouellette, directeur de projets, transport.



L'équipe de moines des Trains de banlieue sont fiers, et avec raison, du travail accompli.

Ces quatre hommes et leur confrère Marcel Leclerc sont, avec le grand responsable du projet Bombardier, Marcel Grégoire, le cœur et l'âme de la modernisation du tronçon Montréal-Deux-Montagnes. Grégoire et ses «moines» cumulent plus d'un siècle d'expérience dans le transport ferroviaire au CN et chez VIA. En entendant le commentaire de Gilles Landry, les autres hochent la tête. Aucun ne dispute la véracité de sa déclaration, car tous ont en tête les milliers d'heures de révision et d'études techniques qui les ont menés, depuis 26 mois, des plans sur papier à la réalité sur rail.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que tous envisageaient leur fin de carrière. «J'étais bien dans mon début de retraite», se rappelle Jean-Guy Sabourin qui avait déjà entamé un DEC en Sciences sociales dans un CEGEP local, au moment d'être approché par Gilles Landry. «Mais Gilles m'a demandé de venir l'aider. C'était pour trois mois seulement», ajoute-t-il en riant.

Autre hochement de la tête de «Len» Gauvin. Lui aussi se croyait embarqué pour trois mois... Mais sans rancune. Les quatre amis se sont partagé la tâche. L'entraide était de mise malgré leurs différents domaines de compétence. «C'est la vue d'ensemble que j'ai le plus apprécié de cette aventure», dit Jean-Guy Sabourin. Nous avons pris un recul face à nos expertises respectives pour créer un tout. Et quelle tâche!

À titre de cliente, la STCUM avait le dernier mot quant à la conception et

à la fabrication du matériel et des systèmes qui serviraient sur la nouvelle ligne Deux-Montagnes. Il revenait à Marcel Grégoire et à son équipe de voir à ce que les produits suggérés ou développés par Bombardier et ses sous-traitants rencontrent l'objectif premier du projet. «Nous visions, dès le départ, une toute nouvelle conception de voiture. Il fallait que le matériel roulant soit plus facile à entretenir. Nous avons donc repensé la disposition des pièces pour faciliter leur entretien et, au besoin, leur remplacement», dit-il.

Rencontres avec des experts

Il aura donc fallu rencontrer les ingénieurs de Bombardier et ses fournisseurs afin de revoir les plans et les travaux en cours. Ce furent de longues rencontres qui opposaient l'expertise des uns à l'expérience des autres. Quelques-unes sont demeurées gravées dans la mémoire de nos comparses.

«Il y a eu cette rencontre à laquelle j'ai assisté avec MM. Leclerc, Sabourin et Gauvin chez Général Électrique pour revoir les systèmes de propulsion. Autour de la table, il y avait 11 ingénieurs de G.E. et cinq de Bombardier. De quoi être intimidé, se rappelle M. Grégoire. Nous avons tenu notre bout, et au fil des rencontres, un respect mutuel s'est installé entre nous et nos fournisseurs».

«C'est cela qui m'a le plus marqué jusqu'à maintenant dans ce projet,

Le référendum

Temps alloué pour voter

YVES PEPIN
SERVICE DES COMMUNICATIONS

En marge du référendum prévu le 30 octobre prochain, voici quelques informations essentielles. Rappelons que l'article 335 de la Loi sur la consultation populaire (version spéciale de la Loi électorale pour la tenue d'un référendum) stipule que :

«Tout employeur doit accorder à l'électeur à son emploi, pendant les heures du scrutin, au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour les repas. Aucune déduction de salaire ni aucune sanction ne peut être imposée à l'employé en raison de ce congé.»

L'article 123 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) s'applique à l'employé qui croit avoir été victime d'une contravention au présent article.»

Ainsi, pendant la période de scrutin (c'est-à-dire entre 10 h et 20 h), tout salarié électeur doit disposer d'au moins quatre heures consécutives pour voter et ce, sans réduction de salaire. En d'autres termes, le congé pour voter doit être rémunéré seulement s'il coïncide, en totalité ou en partie, avec les heures normalement travaillées. ■

Passagers inhabituels dans le métro!

Après les criquets dans le métro parisien, voilà que les pigeons londoniens empruntent le métro pour effectuer leurs déplacements.

Aussi insolite que cela puisse paraître, à en juger par les nombreuses lettres publiées dans la revue *The New Scientist*, non seulement ces volatiles utilisent-ils les transports souterrains, mais ils savent parfaitement quelle ligne emprunter et à quelle station descendre! Cette pratique est d'avantage compréhensible si l'on considère qu'une partie des voies est à ciel ouvert.

Toutefois, les pigeons les plus téméraires s'aventurent jusque dans les wagons et franchissent les portes de la voiture lorsqu'elles s'ouvrent et sortent au milieu des passagers. Comme quoi on aura tout vu! ■

SUITE À LA PAGE 3

«Un travail de moine»

réplique Len Gauvin. Je craignais que nos interlocuteurs nous considèrent de haut. Mais, au contraire, ils ont fait preuve d'ouverture et d'empressement à communiquer avec nous. Cela m'a touché beaucoup. C'est valorisant.»

Jean-Guy Ouellette retient pour sa part, l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a coloré les relations de l'équipe tout au long du projet. «Ici, lorsqu'un problème surgit, on ne prend pas des positions, on trouve des solutions et cela c'est en grande partie grâce à l'énergie et au leadership de Marcel Grégoire. Nous avons tous fait des erreurs en cours de route et Marcel nous a aidés à lessiver monter par son attitude positive et son refus absolu de paniquer.»

C'est d'ailleurs dans cet esprit de collégialité que l'équipe tient à souligner

l'apport de Jules Guertin qui a assuré le suivi des essais du groupe propulsion, de Jean-Pierre Boissinot, en poste à La Pocatière pour appliquer le programme d'assurance de la qualité et de M^{re} Pierre Laforest pour son expertise lors des négociations contractuelle avec Bombardier, ainsi que de l'équipe des employés de soutien de la Section trains de banlieue.

Le résultat de leurs efforts? Un train de banlieue unique en Amérique du Nord, dont plusieurs éléments de conception technique commencent déjà à faire école dans le domaine ferroviaire.

Fiers de leur travail nos «moines»? Pour répondre, Len Gauvin pige dans le lyrisme de son Acadie natale: «Lorsqu'on regarde les MR-90 sur la voie, on a le frisson de la huitième merveille du monde.» ■

Où échanger une CAM?

LUCIE BOILEAU
SERVICE DES COMMUNICATIONS

Chaque mois, il arrive que quelques clients désirent échanger leur CAM ou se la faire rembourser. Ces demandes sont recevables dans certains cas précis et il importe de diriger au bon endroit ces personnes. En l'occurrence, il s'agit des cas suivants :

- si une CAM est démagnétisée, le client doit se présenter à la Station-service à Berri-UIQAM ou au Service contrôle et trésorerie au 159, Saint-Antoine Ouest, suite 212, entre 9 h et 16 h du lundi au vendredi;
- s'il s'agit d'une erreur de transaction, par exemple si on a remis à un client une carte à tarif réduit plutôt qu'une carte à tarif régulier, celui-ci doit se présenter à la Division relations publiques et communautaires au siège social,

800, de La Gauchetière Ouest, bureau 1-4200;

- si un client achète une CAM et qu'il se rend compte qu'il aurait dû acheter une carte régionale parce qu'il habite en banlieue, il doit se présenter au 159, Saint-Antoine Ouest pour faire l'échange;
- pour se faire rembourser une CAM, et cela ne se fait que dans des cas d'exception durant les cinq premiers jours ouvrables du mois, par exemple si un client se fracture une jambe le lendemain de l'achat de sa carte, il doit se présenter au 159, Saint-Antoine Ouest;
- si un client achète une CAM et qu'il se rend compte qu'il aurait dû acheter une carte pour les trains de banlieue (CTAM), il doit se présenter au 159, Saint-Antoine Ouest pour faire l'échange;
- si un client a perdu sa carte, aucun remboursement ne lui sera accordé. ■

Orchestre Métropolitain

Musique de théâtre

LUCIE BOILEAU
SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mozart, Weber et Wagner ont composé plusieurs œuvres pour le théâtre ou pour l'opéra qui est du théâtre chanté. L'Orchestre Métropolitain interprétera certaines de ces pièces le 27 novembre au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts.

Il s'agit de l'Ouverture «Maître des Esprits» de Carl Maria von Weber; du Concerto pour flûte en sol majeur, K. 313 de Wolfgang Amadeus

Mozart; enfin, de Wagner, les ouvertures des opéras Maîtres Chanteurs de Nuremberg et Tannhäuser, et le Prélude et Mort d'Isolde de Tristan et Isolde. Pour l'occasion, le soliste invité est le flûtiste Robert Langevin qui sera dirigé, ainsi que l'ensemble des musiciens, par Gilles Auger.

Pour courir la chance de gagner une paire de billets, retournez la fiche de participation ci-dessous à l'attention de M^{me} Lucie Caron, Division des relations publiques et communautaires, 800 de La Gauchetière Ouest, bureau 1-4200, d'ici le 8 novembre. ■

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN - LE 27 NOVEMBRE 1995

MUSIQUE DE THÉÂTRE

Nom _____ Prénom _____ Matricule _____

Téléphone _____ Adresse postale interne _____

La Campagne de perception fait jaser

MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY
SERVICE DES COMMUNICATIONS

Amorcée depuis le 25 septembre dernier, la campagne de perception va bon train. Durant les deux semaines de la précampagne, la Société a pu faire connaître à sa clientèle son message, ses attentes de même que les conséquences du non-paiement.

Lors de ces deux semaines, les agents de surveillance ont aussi remis plus de 450 billets de courtoisie à des clients qui n'avaient pas défrayé correctement leur droit de passage. Après avoir été prévenus, ceux-ci se sont empressés de payer le montant dû à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui ont alors reçu un constat d'infraction en vertu du règlement CA-3.

Les deux semaines de précampagne ont permis d'identifier certains des points faibles de la perception. L'utilisation correcte des tarifs réduits demeure l'un des aspects les plus difficiles. Lorsqu'ils sont interpellés, les écoliers et les personnes âgées nous disent souvent ignorer les règles leur permettant de se prévaloir de ces tarifs, et cette situation occasionne de nombreuses frictions tant dans le métro que dans les autobus.

La Société a donc rapidement réagi en faisant parvenir un communiqué portant spécifiquement sur



l'utilisation des tarifs réduits dans tous les quotidiens et hebdomadaires de l'Île de Montréal. Par ailleurs, les règles d'utilisation des tarifs réduits seront bientôt affichées dans les anciens cadres des babillards corporatifs à l'intérieur des stations de métro et nous remettrons, à compter du 25 octobre, à la clientèle qui fait l'acquisition d'une CAM, un exemplaire du dépliant portant sur la politique tarifaire de la Société et que tout le personnel a déjà reçu.

À ce jour, seuls les résultats de la précampagne sont connus et il nous faudra attendre encore quelques semaines avant de connaître les premiers impacts de la campagne. Pour mesurer ces résultats de la façon la plus précise possible, un sondage sera effectué auprès de la clientèle et du personnel à compter du mois de novembre. Par contre, si l'on en croit les commentaires reçus par notre clientèle, notre message a bien passé et à ce jour, plus personne n'ignore que la Société prend tous les moyens à sa disposition pour percevoir les montants qui lui sont dus. ■

ERRATUM

Dans le dépliant sur les politiques en vigueur à la STCUM, on devrait lire que «la carte d'écolier est valide du 1^{er} juillet au 31 octobre de l'année suivante sauf pour les étudiants qui atteignent 18 ans en cours d'année. Dans ce cas, la carte n'est valide que jusqu'au 30 juin».

Du 31 octobre au 1^{er} décembre

Les listes générales sont de retour

ALAIN MONGRAIN
D.E. - TRANSPORT DE SURFACE

Les listes générales sont de retour à compter du 31 octobre et jusqu'au 1^{er} décembre. Rappelons qu'elles sont l'occasion une fois l'an pour les chauffeurs, changeurs et opérateurs de choisir l'endroit où ils veulent travailler (par exemple, le Centre de transport Frontenac) et leurs périodes de vacances.

Cette année encore, cet événement important pour notre entreprise se déroulera à l'édifice Place de la Mode, 5800 rue Saint-Denis, 5^e étage. Événement important puisqu'il touche près de 4 000 personnes. Les sessions de soir, pour les employés qui «ont de la date», auront lieu du 31 octobre au 20 novembre à compter de 19 h et se termineront vers 22 h. Les sessions de jour prendront place les 2, 7, 9 et 14, et de façon continue à partir du 20 novembre de 10 h 15 à 13 h.

Fidèles à leur habitude, des représentants de la Caisse d'économie

des employés de la STCUM seront sur place pour répondre aux questions financières qui leur seront adressées.

Le problème du stationnement

Durant les sessions de soir, le stationnement est facilement disponible autour de l'édifice, dans le stationnement payant de l'édifice et au Centre de transport Saint-Denis. Pendant le jour, les choses se compliquent. Les places de stationnement les plus facilement accessibles sont celles du Centre de transport Saint-Denis. Mais attention: les espaces pour visiteurs sont situés le long de la rue Saint-Denis et de la rue Bellechasse.

Les employés du Centre Saint-Denis espèrent compter sur la collaboration de tous pour vivre les semaines de listes générales de façon sereine. Ils suggèrent de consulter les affiches sur les clôtures pour savoir où il vous est permis de stationner et souhaitent pouvoir compter sur la collaboration de tous. ■

Sur les voies réservées
Blitz de surveillance



MICHEL LEBCEUF
SERVICE DES COMMUNICATIONS

C'est du 6 au 10 novembre prochain qu'aura lieu le deuxième blitz de surveillance des voies réservées. Cette opération est organisée conjointement avec le Service de police de la CUM, la Ville de Montréal et le Bureau de taxi de la CUM. Feuilles d'information et/ou contraventions seront remis aux automobilistes qui ne respectent pas la signalisation de l'une ou l'autre des voies réservées sur l'île de Montréal.

Tout comme durant l'opération de juin dernier, les agents de notre Service de surveillance postés aux stations de métro Crémazie, Sauvé et Henri-Bourassa distribueront des

feuilles d'information aux automobilistes venus reconduire leur conjoint à la porte de la station... mais en pleine voie réservée.

Pendant ce temps, les policiers de la CUM effectueront une surveillance intensive aux heures de pointe du matin et du soir et remettront aux contrevenants feuillets et contraventions alors que les préposés au stationnement de la Ville de Montréal feront de même dans les cas de stationnement illégal.

Rappelons que le premier blitz de surveillance de juin a été suivi d'un affichage publicitaire sur l'arrière des autobus durant tout l'été et que cette deuxième opération de surveillance vient conclure la campagne pour l'année 1995. ■

Nouvelles barres de guidage pour les garages

PIERRE D'AMOUR
COLLABORATION SPÉCIALE
D.E. - MTB

C'est dans une perspective d'économie que la MTB a entrepris la pose de barres de guidage dans les trois garages d'entretien du métro. Il s'agit d'une tâche considérable qui mobilise de

quatre à huit employés et qui implique des investissements de un million de \$.

Le chef de projet est Wilfrid Fournier. Il connaît bien le sujet, car à titre de contremaître pour la compagnie Janin Construction, il a été responsable de la pose des barres de guidage sur les lignes initiales du métro, dans les années soixante.



L'équipe de MTB, soit Fernand Lévesque, Gilles L'Espérance, François Simard et Raymond Mayer, qui entoure Wilfrid Fournier de Janin Construction, complètera l'installation des nouvelles barres de guidage aux garages Saint-Charles et Beaugrand.

M. Fournier explique que la pose de barres de guidage supplémentaires et l'ajustement des barres actuelles freineront l'usure du rail et des roues de sécurité ainsi que le bris d'ancrage de la voie ferrée. Chaque garage nécessite la pose d'environ 6 500 pieds de barre! «C'est un travail ardu qui exige un esprit d'équipe constant», explique M. Fournier. Nous profitons du fait que nous sommes déjà installés dans les garages pour réduire au maximum ces temps d'arrêt et de perturbation et pour procéder à des réparations nécessaires.»

Les travaux ont été complétés au garage Angrignon au mois de mars et

ceux du garage Saint-Charles progressent. Ils devraient se terminer au mois de novembre.

C'est le projet du garage Beaugrand qui représente le plus grand défi. «Il faudra occasionnellement se plier à un horaire de deux jours, les samedis et dimanches, pour ne pas nuire aux opérations intensives des jours de semaine. Cela veut dire des quarts de 16 heures, avec peut-être quelques heures additionnelles les vendredis soirs», prévoit le directeur de projet.

Si tout va comme prévu, les travaux devraient être terminés au mois de mai 1996. ■

Archives de la STCUM

Publication du Répertoire du fonds de la Montréal Tramways Company

SIMON RICHARD
SECRETARIAT ET CONTENTIEUX

La Division Gestion de l'information du service du Secrétariat et Contentieux est fière de vous annoncer que le Répertoire du Fonds de la Montréal Tramways Company est maintenant complété, offrant au personnel de l'entreprise et aux chercheurs de tout horizon un inventaire structuré et cohérent de milliers de dossiers, de cartes et plans et d'autres documents d'archives de cette entreprise qui a œuvré de 1911 à 1951.

André Vigneau, archiviste, a réalisé un travail titanesque de défrichage de ces archives disséminées en divers lieux de conservation de la STCUM et partiellement décrites à travers des milliers de feuilles d'inventaire. Ce travail a ensuite nécessité la compilation des données, leur organisation intellectuelle, le classement des documents et leur description conformément aux normes nationales. Le résultat de ces efforts fournira aux chercheurs une matière inexploitée permettant d'apporter un éclairage nouveau sur plusieurs aspects du transport en commun à Montréal pendant la première moitié



La mise en page de la couverture du document a été réalisée par Serge Savard, concepteur graphique à la Division production graphique et audiovisuelle.

du XX^e siècle. D'autre part, ce travail contribuera à favoriser à long terme la préservation de ces documents historiques.

Les personnes intéressées à consulter le répertoire peuvent s'adresser à la Division Gestion de l'information au 5218 ou encore au centre de documentation du Service des communications. La publication est vendue au coût de 22,79 \$, taxes incluses. ■

Des trains courts sur la ligne 2

MONIQUE JUTEAU
D.E. - MTB

Le contexte financier actuel amène la Société à rechercher diverses façons de diminuer les coûts d'exploitation. Opérer avec des trains plus courts en est une. En effet, ce mode d'exploitation obtient déjà du succès sur les lignes 4 - jaune et 5 - bleue. Cette même façon d'opérer sera donc implantée sur la ligne 2 - orange, à compter du 3 novembre, durant les fins de semaine et les jours fériés.

Information à la clientèle

Un volet important de cette opération consiste à informer la clientèle. Afin qu'elle sache où se diriger sur les quais, des bandes de couleur voyante délimiteront l'endroit où se situe la queue du train. Des affiches informant la clientèle seront installées dans les accès des quais et sur les quais et des messages sonores seront diffusés. Au cours des premières fins de semaine de l'opération, certains membres du personnel seront présents aux stations les plus achalandées.

Question sécurité

Tout comme sur les lignes 4 et 5, les trains plus courts laisseront des espaces vacants sur les quais. Il a donc été prévu d'informer notre clientèle non voyante par l'entremise du Regroupement des aveugles et amblyopes de Montréal (RAAM) de cette situation. À titre d'employé de la STCUM, votre soutien à ces personnes est bienvenu. N'hésitez pas à offrir votre aide aux personnes non-voyantes en les

dirigeant au bon endroit sur le quai de la ligne orange. Elles vous en seront reconnaissantes, de même que les coordonnateurs du projet! ■

en COMMUN

VOLUME 5, NUMÉRO 21
LE 25 OCTOBRE 1995

Bulletin interne d'information
de la STCUM

800, rue de La Gauchetière Ouest
Casier postal 2000, bureau 1-4500
Montréal (Québec)
H5A 1J6

COMITÉ D'ÉDITION

Lucie Boilcau (5634)
Guy Bourdages (5793)
Monique Juteau (5183)
Alain Mongrain (5325)

PRODUCTION

Charles Forcier

PHOTOGRAPHIES

François Hervieux

DÉPÔT LÉGAL:
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 1995

EN COMMUN EST RÉALISÉ PAR
LE SERVICE DES COMMUNICATIONS
ET LES DIRECTIONS EXÉCUTIVES
D'EXPLOITATION.

STCUM

en COMMUN

VOLUME 5, NUMÉRO 21 • LE 25 OCTOBRE 1995

«Un travail
de moine»

PAGE 2

La campagne de perception
fait jaser

PAGE 3

Trains courts
sur la ligne 2

PAGE 4



D'opérateur... à régulateur

PIERRE D'AMOUR
COLLABORATION SPÉCIALE
D.E. – MTB
.....

Le Centre de contrôle ne signe pas une, mais deux premières avec l'arrivée en poste d'Andrée-Anne Lachance et de Michel Bérard, à titre de régulateurs.

D'une part, il s'agit des premiers régulateurs issus du groupe des opérateurs de métro et, d'autre part, M^{me} Lachance est la première femme à occuper un tel poste.

«Nos deux nouveaux régulateurs occupent leurs fonctions depuis le 25 septembre dernier et tout se passe très bien», assure Claude Picotte, surintendant de la Section gestion du trafic.

Que tout se passe bien n'a rien de surprenant si on considère la minutie avec laquelle chaque candidature est évaluée. Les aspirants sont soumis à des tests qui déterminent leurs aptitudes à travailler sous pression et à coordonner plusieurs tâches simultanément. Ceux qui franchissent cette première étape entreprennent alors une période de formation intense qui dure cinq mois. Ils doivent

se familiariser avec tous les systèmes de gestion du trafic, ainsi que les règles et les consignes du métro.

De plus, M. Picotte souligne que l'importance des responsabilités des régulateurs et la complexité des tâches qu'ils doivent accomplir nécessitent un programme de formation poussé et continu.

En effet, chacun des 30 régulateurs en poste au Centre de contrôle est appelé à suivre une douzaine de jours de formation chaque année. De plus, un programme de certification permet d'évaluer les connaissances et les compétences des régulateurs périodiquement.



Les premiers opérateurs à être embauchés comme régulateurs au Centre de contrôle, Michel Bérard et Andrée-Anne Lachance.

M. Picotte explique que la décision de considérer désormais les candidatures en provenance de divers groupes au sein de la D.E. – Métro et trains de banlieue résulte d'une révision détaillée du processus de dotation. «On a estimé qu'il y avait là un potentiel d'expérience intéressant.»

La performance de Michel Bérard et d'Andrée-Anne Lachance semble bien lui donner raison. ■

ANNONCES CLASSÉES

À LOUER

Chalet, Saint-Donat, couche 11 personnes, tout fourni. À la semaine et fin de semaine. (514) 436-5369.

Bungalow bord de l'eau, 2 c. à c., salon et cuisine aire ouverte, électricité, poêle à bois, garage. 400 \$. 644-0626.

Grand condo 4 1/2 Laval, tranquille, piscine extérieure, stationnement privé. 1 mois gratuit. 625-4268.

4 1/2 Bordeaux et Des Carrières, Rosemont, 2^e étage, entrées lav. séch., balcons. 625-6248 ou 941-8929.

4 1/2 Laval-des-Rapides, condo avec foyer, 3^e étage. 1^{er} novembre. Lise : 663-1595 (répondeur).

4 1/2 rénové, haut de duplex Montréal-Est. Personne tranquille. 640-1197.

5 1/2 Saint-Michel, haut de duplex, très propre. 322-6724.

5 1/2 entre métro Cadillac et Langelier, haut de duplex, chauff. élec., entrées lav. séch. 251-1824.

À VENDRE

Akita - chiots 3 mois, vaccinés, enregistrés, différentes couleurs. 300 \$. (514) 565-4539.

Arti Cat Panthera 5000 1978, moteur refait en 1981, courroies et radiateur neufs. 450 \$. 433-5108.

Articles pour bébé. Vêtements garçon et fille 0-12 mois. Lise ou Pierre : 964-3342.

Appareil de musculation 2002 York. 175 \$. 430-4413.

Bâtons de golf pour gaucher Spalding Executive, 3 fers à pitching wedge. 150 \$. François : (514) 754-2488.

Bébés dalmatiens (5), pure race, vaccinés et vermifugés, pour fin novembre. 300 \$ chacun. Nathalie ou Marc : 656-3053.

Bibliothèque en teck 3 sections démontables, tablettes ajustables. 500 \$. 462-1007.

Bungalow briques et pierres, Longueuil, 3 + 1 c. à c., sous-sol fini, foyer, piscine, paysager, thermo-pompe. 468-2614.

Cabloselecteur Jerrold 30 \$. **Rouet** : 50 \$. **Appareil d'exercice** York 350. 125 \$. **Manteau** de fourrure homme, chat sauvage. 300 \$. **Garde-manger** mélamine. 30 \$. **Intercom** pour bébé. 30 \$. **Horloge**. 25 \$. **Vidéo** Béta. 50 \$. 644-8566.

Cadillac Eldorado Biarritz blanche. 858-9429 après 18 h.

Cavalier 1986, 2 portes, automatique, 155 000 km. 1 200 \$. **Sunbird** 1987 GT, 2 portes, automatique, 154 000 km. 3 000 \$. 581-3182 après 17 h.

Celebrity Eurosport 1987, 4 portes, tout équipé, A-1. 2 500 \$. **Mobilier ch. à coucher** en noyer. 125 \$.

Lazy-Boy 30 \$. Tapis 8' x 8' bleu uni. 30 \$. Rideaux, lampes, menus articles. 625-3770.

Chevrolet Cavalier 1990, 4 cylindres, manuelle, 5 vitesses, 2 portes, très propre. 4 700 \$ négociable. Sylvie ou Luc : (514) 434-5691.

Chrysler LeBaron 1984. 350 \$. (514) 974-9127.

Coffre-fort Leaco à combinaison. 250 \$. **Barre anti-vol** Seabird-940. 25 \$. **Téléviseur** couleur 12" Citizen. 75 \$. 942-6971 après 16 h.

Collection de 250 petites bouteilles d'alcool. 300 \$ négociable. Geneviève : 324-6654 (répondeur).

Condo 3 1/2 demi-sous-sol, construction 1994, Sainte-Rose, Laval, climatisé, stationnement, cabanon. Richard : 628-4253.

Cottage semi-détaché Saint-François de Laval, 4 c. à c., 2 s. de b., sous-sol fini, aspirateur central, cabanon et arbres matures. 85 800 \$. Gilles : 665-3683.

Cottage style Tudor, Laval, 3 c.c., salle familiale, foyer, s.s. fini, atelier, 94 500 \$. **Amplificateur de guitare** Roland Jazz Chorus, 600 \$. **Scie radiale** Dewalt sur banc à roulettes, lames 10", moteur 1,5 hp, 500 \$. **Bicyclette** de ville, Peugeot, 10 vit. 150 \$. 625-7641 (laissez message).

Duplex rénové, Pointe-Saint-Charles, près de toutes commodités. 65 000 \$. 869-8832.

Ensemble de basket-ball Cyclone Jam, panneau en graphite, base portative pliante, poteau. **Nintendo** avec 3 manettes et 11 cassettes. 654-2212.

Équipements d'exercice : bicyclette, rameur, tapis roulant, simulateur d'escalier, simulateur de ski de fond. 965-0676.

Fenêtres (2) coulissantes en aluminium, porte de garage usagée. 150 \$ le tout. 655-9250.

Laveuse blanche Inglis neuve, niveau multiple. Danielle : (514) 529-0770.

Laveuse et sècheuse Kenmore. 200 \$. Nathalie : 948-0654 après 17 h.

Maison à Lavaltrie, 5 pièces sur 2 étages et véranda, près du fleuve. 51 900 \$. Daniel : 524-5402.

Maison à Dorion-Vaudreuil avec piscine creusée. 98 000 \$. 455-2683.

Manteau de vison-renard, 14 ans, comme neuf. 2 000 \$. 625-6344.

Maison mobile à Riviera Beach, près de West Palm Beach, meublée, air climatisé central, 5 minutes de la mer, parc paisible et sécuritaire. 3 500 \$ U.S. Mario : 727-0565.

Maison 1988, Fabreville, 4 c. à c. sous-sol fini, foyer, piscine hors-terre. 109 900 \$. 962-2602.

Mobilier cuisine style colonial. Diane : 475-6448.

Nissan Sentra Classic 1993, manuelle, 5 vitesses, 4 portes, pneus d'hiver. 9 000 \$. 736-2013.

Piano d'appartement Baldwin brun, très bonne condition. Marcel : 427-0479.

Piano droit Heintzman 1978 et banc. 2 600 \$. (514) 363-2836.

Piano droit noir Ennis. 1 800 \$. Sylvie : 651-6069.

Pneus d'hiver (4) avec crampons P205/75R14. 25 \$. Toile bleue polyester avec oeillets. 25 \$. CB portatif 40 canaux. 65 \$. 657-0943 après 16 h.

Pneus d'hiver (4) Dunlop P185/60R14 sur jantes noires (Toyota Corolla). 382-5295.

Porte-patio, fenêtre, porte d'aluminium. **Lustre** en verre. **Poignées** en bronze, plaques d'interrupteur, **Hotte** de cuisine, etc. **Siège d'auto** pour bébé. Prix divers. (514) 582-1450.

Sac en nylon hydrofuge pour caméra ou vidéo Ambico. 50 \$. **Table de chevet** ajustable sur roulette. 60 \$. **Matelas** Akros (lit d'hôpital). 450 \$. Michel : 628-9726 après 15 h.

Sega Game Gear avec étui, **adaptateurs** C.A., bloc-pile et 2 jeux. 125 \$. 765-0127.

Sega Genesis, 6 cassettes récentes, 2 manettes. 250 \$. **Camion** téléguidé Jyco, 2 vitesses, piles et rechargeur. 25 \$. Mathieu : 699-5882.

Terrain à Saint-Côme, 150' x 150'. 10 000 \$. 642-3682.

Terrain boisé à Saint-Roch-du-Richelieu, 100' x 140' (coin de rue). Manon ou Yvon : 352-9292.

Toyota Corolla 1990, 4 portes, automatique, 116 000 km, garantie prolongée jusqu'au 20 avril 1996. 7 900 \$. 641-3648.

Véhicule tout terrain Warrior Yamaha 350 1989, 3 200 \$. Alain : 962-0219 ou François : 964-9193 après 17 h.

Vélo de montagne Univega vert. 500 \$. **Manteau** de fourrure renard norvégien, 14 ans. 600 \$. 723-0674 après 17 h.

ON RECHERCHE

Covoiturage : (Boulevards Rivière-des-Prairies et Gouin vers le métro, ligne 2 ou Place Bonaventure. Paiements mon passage. Rita : 494-8153.

Disques d'harmonica : Johnny Puleo, J.J. Milteau, etc. Michel : 956-8443.

Ford Mustang G.T. 1991 à 1993 convertible. 965-0676.

Jumelles d'approche. André : 582-1092.

Maison mobile ou condo (2 c. à c.) pour location 2 semaines près de Fort Lauderdale. Normand : 668-5148 ou Pierre : 623-3398.

Participants pour la Journée de la migraine. Rendez-vous au Parc Lafontaine, le 19 novembre à midi. André : 582-1092.

Toit rigide pour Tracker ou Sidekick. Gilles : (514) 445-4055 après 17 h.

Aucune annonce offrant un service professionnel contre rémunération ne sera publiée. Faites parvenir votre annonce par courrier interne à Nicole Buquet en indiquant votre numéro de téléphone à domicile. En Commun, Annonces classées, 800, rue de La Gauchetière Ouest, C.P. 2000, bureau 1-4500. Tél. : 5632. C'est gratuit!

Spiros Konstas c. Réseau de Transport Métropolitain (« Exo ») et al.
CSM : 500-06-000937-181
(Division des actions collectives)

PIÈCE P-17

Marie Helene Desaunettes

De: Finn, Shaun <Shaun.Finn@bcf.ca>
Envoyé: 7 avril 2022 12:23
À: Marie Helene Desaunettes; Alexander Duggan
Cc: Pierre Brossoit; Barry, Audrey Anne
Objet: RE: Action collective : 500-06-000937- (Konstas c. EXO et ARTM) - Interrogatoire avant instruction

Chers collègues,

Le présent courriel fait suite au vôtre du 5 avril 2022 et vous est envoyé conjointement par les parties défenderesses.

Veuillez noter que celles-ci s'objectent à l'interrogatoire proposé de M. Marcel Grégoire. Un tel interrogatoire n'a pas été prévu au protocole et n'est ni essentiel ni nécessaire pour le cheminement de l'instance. De plus, et en l'absence d'une expertise déposée en bonne et due forme à ce stade, cette demande s'apparente plus à une partie de pêche, allant ainsi à l'encontre des principes de la proportionnalité et de la bonne administration de la justice.

Par ailleurs, sans admission quant au bien-fondé de l'interrogatoire proposé, rien indique que l'état de santé de M. Grégoire soit précaire.

Cordialement,

Shaun E. Finn

Associé, avocat | Partner, Lawyer
T. +1-514-397-6899 | C. +1-514-229-9373 | F. +1-514-397-8515
vCard | bcf.ca



BCF Avocats d'affaires | BCF Business Law
Montréal | Québec

[Inscrivez-vous à notre infolettre](#) | [Subscribe to our newsletter](#)

Membre de **MERITAS**, présence juridique mondiale | Member of **MERITAS**, Law Firms Worldwide

Avis: Ce message est confidentiel et protégé par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez informer l'expéditeur immédiatement, supprimer ce message et en détruire toute copie. | Notice: This message is confidential and privileged. If you are not the addressee, please inform the sender immediately, delete this message and destroy all copies.

From: Marie Helene Desaunettes <mhdesaunettes@ncc-lex.com>

Sent: April 5, 2022 2:42 PM

To: Finn, Shaun <Shaun.Finn@bcf.ca>; Pierre Brossoit <pbrossoit@rsslex.com>; Barry, Audrey Anne <AudreeAnne.Barry@bcf.ca>

Cc: Alexander Duggan <alexander@dugganavocats.ca>

Subject: RE: Action collective : 500-06-000937- (Konstas c. EXO et ARTM) - Interrogatoire avant instruction

[ATTENTION:] Ce courriel provient de l'extérieur de BCF. Faites preuve de prudence lorsque vous ouvrez des pièces jointes ou cliquez sur des liens, surtout s'ils proviennent d'expéditeurs inconnus.

[CAUTION:] This email originated from outside of BCF. Exercise caution when opening attachments or clicking links, especially from unknown senders.

Chers collègues,

Nous avons rencontré Monsieur Marcel Grégoire, soit celui à qui l'on a confié la responsabilité du développement du prototype des voitures MR90 ainsi que l'ensemble de la modernisation et du remplacement de la ligne Deux Montagnes entre 1992 et 1995.

Monsieur Grégoire avait alors formé une équipe de spécialistes de grande expérience ferroviaire afin de l'assister dans cette tâche. Monsieur Grégoire et son équipe ont préparé le devis fonctionnel de la ligne Deux Montagnes et c'est à partir de ce devis que Bombardier Transport a préparé son devis technique. Toutes les questions de la conception, construction, assurance-qualité et entretien, pour n'en nommer que quelques-unes, ont aussi été laissées sous la responsabilité de Monsieur Grégoire. Monsieur Grégoire a aussi participé à l'ensemble des tests avant de mettre sur rails le matériel roulant, et ce afin de s'assurer que ce matériel roulant puisse faire l'objet d'un entretien rapide et facile et qu'il soit en mesure de circuler quel que soient les conditions météorologiques, nommément.

Nous comptons solliciter la permission du Tribunal afin de procéder à son interrogatoire avant instruction, Monsieur Grégoire étant un témoin important et d'intérêt dont l'âge avancé (85 ans) nous fait craindre que son témoignage puisse être difficile à obtenir au moment de l'instruction de l'action collective. Qui plus est, tous les membres de son équipe sont aujourd'hui décédés ou ne peuvent être retracés, si bien que Monsieur Grégoire est le seul qui peut témoigner de ce qui précède. Il est donc dans l'intérêt des membres du groupe que le témoignage de Monsieur Grégoire soit conservé et versé au dossier de la Cour pour servir de preuve s'il devenait impossible ou déraisonnable pour lui de témoigner lors de l'instruction.

Nous voudrions tenir un tel interrogatoire durant le mois d'avril, vu que je serai absente une bonne partie du mois de mai prochain. Monsieur Grégoire n'est pas disponible les 13 ou 29 avril.

Dates proposées : Nous proposons donc qu'un tel interrogatoire se tienne soit les 19, 20, 26, 27 ou 28 avril prochain.

Pourriez-vous nous laisser savoir, par retour de courriel, quelle est la position de vos clientes respectives à cet égard et ce, au plus tard ce jeudi 7 avril 2022 en fin de journée, et nous faire part de vos disponibilités ? Nous pourrions alors présenter une demande au Tribunal.

Veillez prendre note que je serai en interrogatoires jusqu'à ce jeudi 7 avril inclusivement.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente, Me Duggan et moi vous transmettons nos meilleures salutations.

Marie Helene Desaunettes

NELSON CHAMPAGNE

AVOCATS • LAWYERS

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal

Bureau 900

Montréal (Québec)
H3B 2S2

Tel: (514) 843-4855, ext 204
Ligne directe/Direct line: (514) 843-9143
Fax: (514) 843-8440

NOTICE: This message is intended only for the use of the individual or entity to which it is addressed and it may contain information that is privileged, confidential and exempt from disclosure under applicable law. If the reader of this message is not the intended recipient, or the employee or agent responsible for delivering the message to the intended recipient, you are notified that any dissemination, distribution or copying of this communication is strictly prohibited. If you have received this e-mail in error, please delete it and notify the sender immediately.

AVIS: Ce message est destiné seulement à la personne ou entité à laquelle il est adressé et il peut contenir des renseignements privilégiés, confidentiels et exempts de divulgation en vertu de la loi. Si vous n'êtes pas le destinataire, ou la personne chargée de le transmettre à son destinataire, soyez avisé que toute diffusion, distribution ou reproduction est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez l'effacer et aviser l'expéditeur immédiatement.